



Gérant minoritaire d'une sarl

Par **Sepulturos**, le **05/09/2009** à **13:58**

Bonjour,

J'ai besoin des vos lumières pour mon cas qui est assez particulier. Je m'explique :

Pour le contexte, j'étais jusqu'en juin 2008, gérant minoritaire d'une SARL composée d'un associé Mr B. et d'un gérant majoritaire Monsieur G. (à la création en 2007, Mr G. n'était pas dans l'agence mais il nous a rejoint suite à l'augmentation du capital en Janvier 2008 et il est devenu gérant majoritaire).

Ma question est la suivante, la SARL existe toujours et en juin 2008 pendant l'assemblée générale ordinaire, nous avons procédé à l'officialisation de ma démission suite à mon courrier en informant les différents associés. Or, à ce jour, j'ai pu récupérer la copie de l'assemblée générale mais Mr G. n'a pas fait le nécessaire pour l'enregistrement et la publication.

Je reçois aujourd'hui une lettre recommandée avec AR de la part de Mr B. me demandant la copie des comptes de 2008 alors que je n'ai plus aucun lien ni contact de près ou de loin avec l'actuel gérant Mr G.

Que dois-je faire pour me couvrir puisque l'enregistrement à la CCI et la parution au JO n'ont pas été faite ?

Qu'est-ce que je risque pour ma part ?

Merci d'avance pour vos réponses à mes questions.

Bonne continuation.